

Biodiversité en milieu agricole



Crédit : OBVFSJ

Fiche
d'accompagnement
des cartes produites

**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT**



Mars 2015

Fiche d'accompagnement des cartes produites

Nous avons produit des cartes montrant le Bas-Saint-Laurent (BSL) ainsi qu'un agrandissement sur chaque MRC pour les analyses produites. Ces cartes ont été préparées pour servir à un maximum d'utilisateurs, mais il demeure possible d'en créer de nouvelles pour répondre à des besoins plus précis.

Les cartes produites sont regroupées en 4 séries :

1. Zonage et terres cultivées
2. Espèces et habitats fauniques
3. Espèces et habitats floristiques
4. Propositions de zones à prioriser

1-Zonage et terres cultivées

Cette série de cartes montre l'utilisation du territoire bas-laurentien.

Le territoire agricole y est représenté en superposant le zonage agricole (tel que publié par la Commission sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) par-dessus les terres cultivées en 2014 et les polygones de la carte écoforestière qui ont été photo-interprétés comme étant agricole. Cette superposition permet de voir que le zonage agricole est plus vaste que les superficies cultivées et que certains polygones identifiés comme étant agricoles sur la carte écoforestière ne sont pas cultivés.

Le reste du territoire du BSL est en forêt privée ou publique, dont certaines parties où se trouvent les aires protégées actuelles, territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées issues de la consultation publique de la Conférence régionale des élus du BSL (CRÉBSL) et ravages de cerfs de Virginie. Pour la partie maritime, la bathymétrie montre la profondeur de l'estuaire du St-Laurent, ce qui permet de localiser les zones de courants ascendants, responsables de la grande biodiversité marine (mammifères marins, oiseaux marins, etc.).

- Couches utilisées pour cette carte :
 - Terres cultivées (source : Financière agricole 2014)
 - Zonage agricole (source : CPTAQ, 2013)
 - Polygones écoforestiers agricole (source : PPMV, ARMVFPBSL)
 - Tenure forêt privée et publique (source : PPMV, ARMVFPBSL)
 - Aires protégées (source : MFFP)
 - Territoires d'intérêt (source : CRÉBSL)
- Données générales, contextuelles
 - Source : Base de données topographiques du Québec (BDTQ)
 - Bathymétrie
 - Hydrographie (cours d'eau, lacs, réservoirs, etc.)
 - Limites du Bas-Saint-Laurent et des MRC

2-Espèces et habitats fauniques

Cette série de cartes montre les différents statuts reliés à la faune, aux espèces fauniques désignées et à leur habitat, en superposition avec le territoire agricole tel que décrit dans la série 1.

Les territoires faisant l'objet de protection, en plus des aires protégées et territoires d'intérêts, sont ajoutés. Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées (ARMVFPBSL) recense plusieurs secteurs en conservation, ainsi que faisant l'objet de mesures de protection (ex : bandes riveraines). De plus, l'ARMVFPBSL a identifié des complexes de milieux humides et fragments forestiers d'intérêts pour la biodiversité (rapport disponible en ligne www.agence-bsl.qc.ca/Services_multiressources/Publications/IMNI_rapport_final_Mai_2013.pdf). Dans le fichier géomatique (shapefile), il est possible d'utiliser la clé pour refaire le lien avec la base de données, qui peut être obtenue de l'ARMVFPBSL.

Les localisations d'espèces fauniques désignées (espèce menacée, susceptible ou vulnérable) sont sous la juridiction du secteur faune du Ministère de la forêt de la faune et des parcs (MFFP). Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CNPQN) recense et met régulièrement à jour cette liste, il est donc préférable de s'adresser au MFFP pour obtenir la version à jour lorsque désiré. De plus, ce sont des données très sensibles qui doivent être diffusées avec beaucoup de précautions pour éviter que l'information soit mal utilisée (ex. : pour le braconnage d'espèces rares). C'est pourquoi nous ne pouvons que remettre le fichier comportant le statut dans la table d'attributs. Les habitats fauniques sont des statuts aussi sous la juridiction du MFFP.

- Couches utilisées pour cette carte :
 - Série 1- Zonage et terres cultivées
 - Série 2- Espèces et habitats fauniques
 - Protection
 - Territoires en conservation dans le PPMV (source : ARMVFPBSLBSL)
 - Milieux humides d'intérêt pour la biodiversité (source : ARMVFPBSL)
 - Milieux naturels (fragments forestiers) d'intérêt pour la biodiversité (source : ARMVFPBSL)
 - Espèces fauniques désignées
 - Localisation et statut (menacée, etc.) (source : CNPNQ, MFFP, 2015)
 - Habitats fauniques (source MFFP)

3-Espèces et habitats floristiques

Cette série de cartes montre les espèces floristiques désignées (espèce menacée, susceptible ou vulnérable) et les habitats potentiels, en superposition avec le territoire agricole tel que décrit dans la série 1.

Les localisations d'espèces floristiques désignées (espèce menacée, susceptible ou vulnérable) sont sous la juridiction du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Le Centre de données sur le patrimoine naturel

du Québec (CNPNQ) recense et met régulièrement à jour cette liste, il est donc préférable de s'adresser au MDDELCC pour obtenir la version à jour lorsque désiré. De plus, ce sont des données très sensibles qui doivent être diffusées avec beaucoup de précautions pour éviter que l'information soit mal utilisée (ex. : pour le braconnage d'espèces rares). C'est pourquoi nous ne pouvons que remettre le fichier comportant le statut dans la table d'attributs. Les habitats potentiels d'espèces floristiques désignées est une sélection de peuplements écoforestiers élaborée par le MDDELCC pour leur potentiel à abriter ces espèces.

- Couches utilisées pour cette carte :
 - Série 1- Zonage et terres cultivées
 - Série 2- Espèces et habitats fauniques
 - Série 3- Espèces et habitats floristiques
 - Portrait des espèces floristiques
 - Localisation et statut (menacée, etc.) (source : CNPNQ MDDELCC 2015)
 - Habitats potentiels d'espèces floristiques désignées (source : MDDELCC)

4-Propositions de zones à prioriser

Cette série de cartes montre des zones préliminaires qui sont proposées comme pistes d'action. Elles montrent surtout des zones de forte concentration de biodiversité (ovales verts), ou des zones où la connectivité du milieu naturel est soit plus grande (flèches blanches et bleues) par la présence d'habitats naturels ou soit restreinte par une forte concentration de zones anthropiques (lignes rouges). Ces zones sont illustrées sur une carte qui combine les séries 2 et 3.

- Couches utilisées pour cette carte :
 - Série 1- Zonage et terres cultivées
 - Série 2- Espèces et habitats fauniques
 - Série 3- Espèces et habitats floristiques

Explication des propositions par MRC :

1. Kamouraska

- Ovale vert
 - Zone littorale riche en biodiversité faunique (ex. : hibou des marais, bruant de Nelson) et floristique (ex. : botryche pâle), ainsi qu'en habitats. Prioriser les actions pouvant améliorer l'habitat de ces espèces.
- Flèches
 - Secteur où la connectivité entre le milieu côtier et forestier est la plus grande. Prioriser les actions pouvant maintenir et améliorer cette connectivité.
- Ligne rouge
 - Secteur où la connectivité entre le milieu côtier et forestier est la plus restreinte. Prioriser les actions pouvant restaurer cette connectivité (ex. : bandes riveraines boisées).

2. Rivière-du-Loup

- Ovale vert
 - Zone littorale riche en biodiversité faunique (ex. : faucon pèlerin, chauve-souris cendrée, hibou des marais) et floristique (ex. : épervière de Robinson), ainsi qu'en habitats. Prioriser les actions pouvant améliorer l'habitat de ces espèces.
- Flèches
 - Secteur où la connectivité entre le milieu côtier et forestier est la plus grande. Prioriser les actions pouvant maintenir et améliorer cette connectivité.
- Ligne rouge
 - Secteur où la connectivité entre le milieu côtier et forestier est la plus restreinte. Prioriser les actions pouvant restaurer cette connectivité (ex. : bandes riveraines boisées).

3. Témiscouata

- Ovale vert
 - Zone de prédilection pour la tortue des bois. Une attention particulière doit être portée aux aménagements en bordure des cours d'eau. On peut aussi adapter la méthode de circulation de la machinerie agricole.
- Flèches
 - Secteur où la connectivité entre les secteurs de forêts privées et publiques et le Parc National du Lac-Témiscouata est la plus grande. Prioriser les actions pouvant maintenir et améliorer cette connectivité.

4. Les Basques

- Ovale vert
 - Zone littorale riche en biodiversité faunique (ex. : oiseaux aquatiques) et floristique (ex. : Valériane des tourbières), ainsi qu'en habitats. Prioriser les actions pouvant améliorer l'habitat de ces espèces.
- Flèches
 - Zone de connectivité entre le littoral et la forêt (dont le territoire d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité). La Tortue des bois y est notamment présente. Favoriser les aménagements maintenant son habitat ainsi que la connectivité.

5. Rimouski-Neigette

- Ovale vert littoral
 - Écosystèmes côtiers d'une biodiversité faunique et floristique exceptionnelle. Les actions pouvant améliorer la connectivité entre le Parc National du Bic et les écosystèmes côtiers voisins ainsi que les forêts au sud sont à favoriser.
- Ovale vert escarpement
 - Zone de l'escarpement de la faille Neigette, présentant une biodiversité floristique intéressante et de belles opportunités de conservation ayant peu d'impacts sur le territoire agricole cultivé.

- Flèches
 - Zones où la connectivité entre le littoral et les écosystèmes forestiers est la plus grande. Prioriser les actions pouvant maintenir et améliorer cette connectivité.
- Ligne rouge
 - Secteur où la connectivité entre le milieu côtier (Parc National du Bic) et forestier est la plus restreinte. Prioriser les actions pouvant restaurer cette connectivité (ex. : bandes riveraines boisées).

6. La Mitis

- Ovale vert
 - Zone de grande biodiversité floristique (ex. : Cypripède royal, Valériane des tourbières) et de forte concentration d'habitats potentiels d'espèces floristiques désignées. Privilégier les actions favorisant la conservation de l'habitat de ces espèces.
- Flèche
 - Zone où la connectivité entre le littoral et l'écosystème forestier est la plus grande, longeant la rivière Mitis dont certains tributaires abritent de la Tortue des Bois. Favoriser les actions pouvant maintenir et améliorer cette connectivité.
- Ligne rouge
 - Secteur où la connectivité entre le milieu côtier et forestier est la plus restreinte. Prioriser les actions pouvant restaurer cette connectivité (ex. : bandes riveraines boisées).

7. La Matanie

- Ovale vert et flèches
 - Zone importante pour biodiversité côtière, avec plusieurs secteurs (flèches) pouvant servir à la connectivité avec les écosystèmes forestiers. Privilégier les actions pour maintenir et améliorer cette connectivité (ex. : bandes riveraines boisées).

8. La Matapédia

- Ovale vert
 - Zone présentant une grande biodiversité faunique (ex. : pygargue à tête blanche, hibou des marais) et une grande concentration d'habitats potentiels pour les espèces floristiques désignées. Favoriser les actions pour protéger l'habitat de ces espèces, et améliorer la connectivité avec le Lac Matapédia (ex. : bandes riveraines boisées).
- Flèche
 - Zone pouvant permettre de poursuivre la connectivité entre les habitats côtiers et la Matapédia. Favoriser les actions pour maintenir et améliorer cette connectivité (ex. : bandes riveraines boisées).

Données supplémentaires

Certaines données qui ont été recueillies dans le cadre du projet et analysées n'ont pas été retenues pour la présentation finale des cartes. Cependant, elles pourront être utilisées pour une phase ultérieure du projet, par exemple dans le but d'affiner les propositions de zones à prioriser. De plus, certaines autres données ont été suggérées par nos partenaires comme compléments éventuels.

Voici une liste non-exhaustive de toutes ces données:

- Indique de qualité de bande riveraine (IQBR)
- Indice d'intégrité biotique (IIB)
- Indice de qualité biologique et physicochimique (IQBP)
- Cours d'eau (ou segments) qui sont d'intérêt pour la biodiversité ou qui méritent protection
- Tributaires à tacon
- Espèces indicatrices (Atlas des oiseaux nicheurs)
- Refuges thermiques
- EFE
- Peuplements rares
- Données de trappage
- Terres agricoles dévalorisées (ou friches) (MAPAQ)